



Rapport n°: 152003-LE-25-0944224-001  
Document: 1 page(s)  
Inspecté par: Cédric Cibba le 24.01.2025

**Luxlev SA Location**  
Avenue de l'Europe  
L - 4802 LAMADELAINE



## Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° 973197

### 1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Avenue de l'Europe, Localité : 4802 - LAMADELAINE

### 2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

### 3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.4 et ITM-SST 1237

#### Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

##### Autorisation

Autorisation n°	3A/2018/0174/158 du 15.02.2018
-----------------	--------------------------------

##### Caractéristiques

Constructeur	MANITOU
Type	élévateur mobile
Exploitant	LUXLEV
Année de fabrication / installation	2017
N° de série	973197
Charge de service (kg)	200
Nombre de personnes	2 personnes
N° interne / inventaire	4205A

Type constructeur	170 AETJL
-------------------	-----------

### 4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

**Observation(s) du contrôle périodique :** Néant.

### 5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 24.01.2025

Pour le directeur général,

Cédric Cibba  
Inspecteur

Mathias Muller  
Responsable Technique